

Récupérer vos traitements et analyser vos ordonnances permet de sécuriser votre prise en charge médicamenteuse et de maîtriser les risques potentiels liés à :

- * la perturbation de l'équilibre d'un traitement adapté
- * L'arrêt brutal d'un traitement
- * Un surdosage ou des interactions médicamenteuses en cas d'automédication
- * Une confusion entre génériques et médicaments princeps.

Cela permet également de répondre aux exigences de la réglementation qui précise que :

- * Aucun médicament ne doit être mis ou laissé à la disposition des patients en dehors de ceux qui leur auront été prescrits et dispensés dans l'établissement. Les médicaments dont ils disposent à leur entrée leur seront retirés, sauf accord explicite mentionné par le prescripteur.
- * Tout traitement personnel habituel pris par le patient au cours d'un séjour hospitalier est inclus dans le forfait d'hospitalisation. Il ne peut être ni à la charge du patient, ni à celle de l'Assurance Maladie.



Ne prenez **jamais** un médicament personnel pendant votre hospitalisation **sans l'accord de votre médecin hospitalier !...**

H.I.A. Legouest

27 avenue de Plantières
57 077 METZ Cedex 03 - BP 90001

Téléphone : 03.87.56.46.46
Télécopie : 03.87.74.69.95
Messagerie : secretariat.chefferie@hia-legouest.fr

Information des Usagers n° 11

- **Création** : Octobre 2017 / PUI
- **Validation** : Mars 2023/ COMEDIMS
- **Date de validité** : Janvier 2025



H.I.A. Legouest

Que faire de vos médicaments personnels pendant votre hospitalisation ?



A votre arrivée



Les personnels soignants récupèrent vos médicaments personnels et les ordonnances en rapport avec votre traitement en cours.



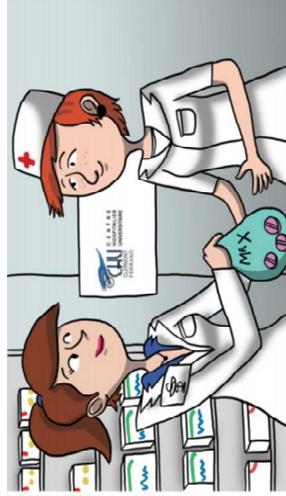
Pendant votre hospitalisation



Vos traitements personnels sont stockés séparément et à votre nom.



Votre traitement habituel peut être modifié car le médecin le réévalue en fonction de votre état.



Il est possible que la pharmacie n'ait pas tous vos médicaments habituels. Dans ce cas, le personnel pourra être amené à utiliser vos médicaments ou à vous donner des équivalents.



A votre sortie



Vos ordonnances et médicaments personnels vous sont restitués s'ils sont toujours prescrits.

Avec votre accord, ceux qui ne sont plus prescrits seront détruits pour éviter des erreurs ou confusions.